



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Jeudi 28 septembre 2023 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 22 septembre 2023

**Présents (22) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-  
Belgin CETIN-Jean-Yves-DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa  
TOURNIER-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie FONTAINE- Patrick  
AMADEI-Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN- Renée  
TRACHEZ-GICQUEL-

Fabrice PAPET-Fabrice DUGERDIL- Jacques SARTELET-

**Absents représentés (9) :**

- Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Jean-Pierre MORIN donne pouvoir à Annette BORDON
- Aurélien LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Véronique VIZET
- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

**Absents : (2)** Antar CHEBBAH -Nicolas CHAKHALOFF

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h26, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

|                     |       |                                                          |
|---------------------|-------|----------------------------------------------------------|
| (10)<br>DEL2023-174 | Objet | <b>PASS SCOLAIRE Pays du Mont-Blanc saison 2022/2023</b> |
|---------------------|-------|----------------------------------------------------------|

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT le besoin de refacturation à la STBMA (Société des téléportés Bettex Mont d'Arbois).

Il est proposé le renouvellement de l'opération de forfait de ski « Pass scolaire » pour la saison 2022/2023, dont l'objectif principal est la valorisation du sport aux enfants et l'apprentissage des sports d'hiver.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de l'opération de forfait de ski « Pass' Scolaire » pour la saison 2022/2023 ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite délibération.



Fait à Passy, le 28 septembre 2023  
Le Maire, Raphaël CASTERA

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean Fontaine", is written above the name of the secretary.

Le secrétaire de séance  
Jean FONTAINE